

ART ET HISTOIRE EN PÉRIGORD NOIR

*Paysan et
fier de l'être...*



Le patrimoine foncier du prince de Croÿ (1889-1931) en Périgord Noir

par Jacques GRIMBERT

*La première fois que j'ai découvert les ruines du château de Saint-Vincent-Le Paluel, c'était par un après-midi d'orage – autour des années 1970 – sous une pluie battante. Les éclairs zébrant le ciel illuminaient par instant le haut des tours du château émergeant de la cime des arbres ; le spectacle était féerique et un peu angoissant. Les guides touristiques de l'époque¹ étaient complètement muets sur le sujet. C'est en lisant l'ouvrage de Georges Pillement, *La France inconnue*², que j'obtins les premiers renseignements sur la description et l'histoire du Paluel.*

Depuis de nombreuses années, mon épouse et moi passions une partie de nos vacances à Sarlat, aux Périères. Nous avons sympathisé avec les propriétaires, M. et Mme René Laffilay, qui, connaissant notre passion pour le Périgord et son histoire, nous firent visiter, en 1992, la maison forte qu'ils étaient en train de restaurer à Malevergne. Je me suis alors posé la question de savoir s'il ne s'agissait pas d'un « ouvrage avancé » du château de Paluel. Pour le savoir, il fallait remonter les origines de propriété de l'immeuble en analysant les titres anciens³.

I – LES BASES DES RECHERCHES

Ayant pris ma retraite à Belvès, je repris contact avec René Laffilay qui eut la gentillesse de me confier ses titres de propriété. En les dépouillant, j'appris que son immeuble avait appartenu au prince de Croÿ, également propriétaire du château de Paluel. Poussant mes investigations⁴, je découvris que celui-ci possédait non seulement le château, mais encore de nombreux moulins, métairies, terres et bois, et qu'au fil des ans il avait aussi acquis le château de Comarque, celui du bourg de Saint-Vincent et de nombreux hectares de terrain.

Ainsi naquit l'idée d'écrire l'histoire de la formation de ce patrimoine. Mon but n'est pas de devenir l'historien du château de Paluel ; d'autres comme Gaston Marmier, Jean-Jacques Tounaud ou Francis Guichard, plus compétents que moi, l'ont déjà fait⁵.

Je me contenterai de relater les différentes acquisitions effectuées par le prince de Croÿ à la fin du XIX^e siècle, d'en donner la désignation et l'origine de propriété telles qu'elles figurent dans les actes authentiques, d'établir la manière dont il en est devenu propriétaire et de dresser l'état de l'ensemble de ses propriétés et de leur répartition sur Saint-Vincent-Le Paluel et les communes circonvoisines.

II – LA MAISON DE CROÿ : UNE FAMILLE PLÉTHORIQUE

On trouve les premières traces de la maison de Croÿ au XII^e siècle, en Picardie. La seigneurie de Croÿ est élevée au rang de duché par le roi Henri IV en 1598, droit confirmé par Louis XV

1 — *Guide vert Michelin et Guide bleu Hachette.*

2 — Georges PILLEMENT, *La France inconnue - Centre-Sud : Itinéraires archéologiques*, Grasset, 1957.

3 — Remerciements, en particulier, à René Laffilay, sans qui ce travail n'aurait jamais été effectué, au personnel des archives départementales de la Dordogne pour sa compétence et sa gentillesse, à Anne Bécheau pour ses conseils avisés et à mon épouse pour son aide effective.

4 — Jean-Luc AUBARBIER, Michel BINET et Guy MANDON, *Guide du Périgord-Quercy*, Ouest-France, 1987.

— Hippolyte BRUGIÈRE, *Le canton de Sarlat à la fin du XIX^e siècle*, hors-série n° 5, SAHSPN, 2012.

— Jean SECRET, *Le Périgord – Châteaux, manoirs et gentilhommières*, Tallandier, 1966.

— Guy PENAUD, *Dictionnaire des châteaux du Périgord*, Sud-Ouest, 1996.

— Chantal TANET et Tristan HORDÉ, *Dictionnaire des noms de lieux en Périgord*, Fanlac, 2000.

5 — Gaston MARMIER, *Notices sur Paluel*. Série d'articles parus dans les *Annales de la Société d'agriculture de la Dordogne*, tome 31, 1870. Concerne surtout les familles Vigier qui ont édifié le château de Paluel au XIV^e siècle, sans doute sur des bases plus anciennes, et Gimel qui le reconstruisent au XV^e siècle.

— Jean-Jacques TOURNAUD, *Le château du Paluel (Saint-Vincent-Le Paluel) : approche architecturale*, *Bull. de la Soc. Hist. et Archéo. du Périgord*, tome 133, 2006, p. 461-496. Il s'agit d'une description des différentes parties du château au niveau de son architecture.

— Jean-Jacques TOURNAUD, *Le château du Paluel (Saint-Vincent-Le Paluel) : les propriétaires*, *Bull. de la Soc. Hist. et Archéo. du Périgord*, tome 134, 2007, p. 267-300.

— Francis GUICHARD, *La sortie de notre Société aux châteaux du Paluel et du Sirey*, *Art et Histoire en Périgord Noir*, n° 131, 2012.

en 1768. Plusieurs branches coexistent jusqu'au milieu du XVIII^e siècle. En 1767, il ne reste plus que la branche de Croÿ-Solre, toutes les autres étant éteintes.

C'est alors que les trois fils d'Auguste, duc de Croÿ (dernier survivant à cette époque de la famille), fondent les lignées qui existent encore actuellement, à savoir celles de Croÿ-Dulmen, de Croÿ-Solre et celle d'Autriche, chacune d'elles étant divisée en plusieurs rameaux⁶.

La branche qui nous intéresse est celle des Croÿ-Solre, dont est issu le prince Louis-Guillaume-Laurent-Victor de Croÿ, objet de cette étude. Nous en donnons ici une généalogie simplifiée⁷.

1 - Généalogie des Croÿ-Solre

1^{er} – Philippe de Croÿ-Sempry, est créé en 1592 comte de Solre, par lettres patentes de Philippe II, roi d'Espagne⁸. Il est le fils de Jacques de Croÿ, seigneur de Sempry (1508-7 février 1587) et de Yolande de Lannoy qu'il a épousée le 18 février 1560. Philippe a épousé en premières noces, Anne de Beaufort, morte le 26 mars 1588, fille de Philippe de Beaufort et de Ranfart, en deuxième noces, en 1590, Anne de Croÿ, veuve d'Emmanuel de Lalaing, comte de Montigny et fille du marquis de Renty, et en troisièmes noces, le 25 janvier 1609, Guillemette de Coucy, dame du Biez. Il meurt le 4 février 1612. Il eut quatre enfants, dont, du premier lit :

2^e – Jean de Croÿ, comte de Solre, baron de Molembais et de Beaufort, chevalier de la Toison d'Or, mort en 1640. Il a épousé, vers 1608, Jeanne de Lalaing, dame de Condé, décédée en 1649. Il eut trois enfants, dont l'aîné :

3^e – Philippe-Emmanuel-Ambroise-Antoine de Croÿ, comte de Solre et de Buren, chevalier de la Toison d'Or, maître de camp d'un régiment wallon, grand veneur héréditaire des pays et comté de Hainaut, mort le 19 janvier 1670. Il a épousé, le 22 septembre 1638, Isabelle-Claire de Gandvillain, fille de Philippe Lamoral, comte d'Ifenghien et de Marguerite-Isabelle, baronne de Mérode et du Saint-Empire. Il eut huit enfants, dont l'aîné :

4^e – Philippe-Emmanuel-Ferdinand-François de Croÿ, comte et prince de Solre et de Buren, baron de Molembais et de Beaufort, grand veneur héréditaire de Hainaut, né en octobre

1641. C'est en sa faveur que le roi d'Espagne érige, le 12 novembre 1677, le comté de Solre en principauté. Il lève, en 1688, un régiment wallon au service de la France et est nommé la même année chevalier des Ordres du Roi. Il se distingue à la bataille de Fleurus ; se trouve aux sièges de Mons et de Namur sous les yeux de Louis XIV qui lui donne, en 1693, le gouvernement de Péronne, Roye et Montdidier, en considération des qualités qu'il a montrées à la bataille de Neerwinden et au siège de Charleroi. Il est fait lieutenant général en 1702. Il meurt à Paris le 22 décembre 1718. Il a épousé, en 1672, Anne-Marie-Françoise de Bournonville (1697-1727), fille d'Alexandre de Bournonville et de Jeanne-Ernestine-Françoise d'Arenberg. Il eut cinq enfants, dont l'aîné :

5^e – Philippe-Alexandre-Emmanuel de Croÿ, prince de Croÿ, de Solre et de Mœurs, né le 28 décembre 1676. Il succède à son père à la tête du régiment de Solre et s'illustre au siège de Barcelone en 1697 ; aux combats de Carpi et de Chiari ; aux sièges de Borgo-Forte et de Vercelli. Au siège de Verrue, il emporte, l'épée à la main, le fort qui couvre le Pô ; enfin il défend avec son régiment jusqu'à la dernière extrémité la ville d'Alessandria, où il est assiégé. Il meurt le 31 octobre 1723. Il a épousé, le 16 juillet 1716, Marie-Marguerite-Louise, née comtesse de Milendonck, morte le 23 août 1768, âgée de 77 ans, fille de Louis-Hermann-François, comte de Milendonck, et d'Isabelle-Thérèse de Mailly. Il eut un seul enfant :

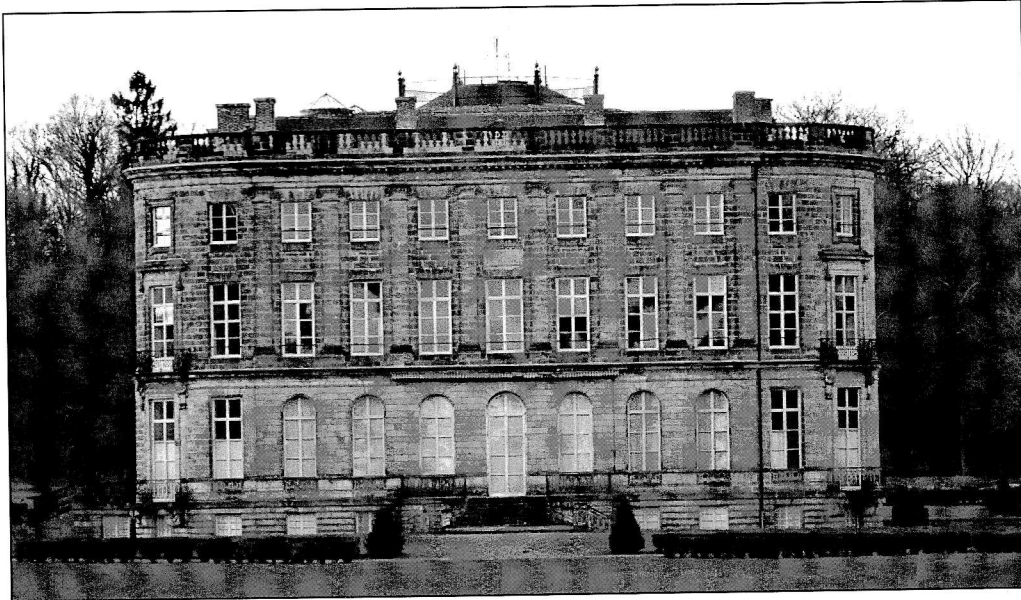
6^e – Emmanuel, duc de Croÿ, prince du Saint-Empire, de Solre et de Mœurs, né le 23 juin 1718 à Condé-sur-l'Escaut (Nord). Lieutenant général, chevalier des Ordres du Roi, gouverneur de Condé et commandant dans les provinces de Picardie, Calais et Boulonnois, il s'illustre à de nombreuses reprises et notamment à Fontenoy, où sa brigade est une des premières qui enfonce la colonne anglaise, et à Lawfield, où il défait un régiment Hessois. En 1760 et en 1761, il participe aux campagnes de Hesse et de Westphalie et se couvre de gloire au pont de Westhoffen. Il meurt le 30 août 1784 à Paris. Il a épousé, le 18 février 1741, Angélique-Adélaïde d'Harcourt, née le 30 août 1719, morte le 7 septembre 1746, fille de François Maréchal, duc d'Harcourt, et de Marie-Madeleine Le Tellier, sa seconde épouse. Il eut deux enfants, dont le cadet :

7^e – Anne-Emmanuel-Ferdinand-François, titré prince de Croÿ, né à Paris le 10 novembre 1743. Il sert d'aide de camp à son père, dès l'âge de 14 ans. Il sert ensuite dans les armées du roi, parvient au grade de maréchal de camp (1784), est fait chevalier du Saint-Esprit en 1786. Il est

6 – Tiré du site Internet « Genroy ». Généalogie de la Maison de Croÿ.

7 – François-Alexandre LA CHENAYE-DESBOIS et Jacques BADIER, *Dictionnaire de la Noblesse*, tome VI, 3^e édition, Paris, Schlesinger frères, 1865.

8 – Solre-le-Château est une ville du Nord, chef-lieu de canton, arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe.



*Fig. 1 : Le château de l'Hermitage à Condé-sur-l'Escaut (Nord)
où est né le prince Louis de Croÿ (Photo Jacques Grimbert)*

élu le 19 avril 1789 député de la noblesse pour le bailliage du Quesnoy, mais démissionne de l'assemblée le 1^{er} décembre suivant. Il émigre au commencement de l'année 1792 et revient en France au début du Consulat. Il meurt au château du Rœulx (Hainaut), le 15 décembre 1803. Il a épousé, le 29 octobre 1764, la princesse Auguste-Frédérique-Wilhelmine de Salm, née le 13 septembre 1747, fille de Philippe-Joseph, prince régnant de Salm-Kyrbourg. Il eut cinq enfants⁹, dont l'aîné :

8^e – Auguste-Philippe-Louis-Emmanuel, duc de Croÿ, seigneur de Dulmen, prince de l'Empire et Grand d'Espagne, pair de France en 1814, né à Paris, le 3 décembre 1765, mort à Condé-sur-l'Escaut, le 19 octobre 1822. Il avait épousé en premières noces, le 10 novembre 1789, Anne-Victorienne de Rochechouart, née le 7 mai 1773, décédée le 10 juillet 1806 ; et en secondes noces, en 1821, Marie-Anne Dillon (1796-1827). Il eut cinq enfants, dont :

9^e – Alfred-François-Frédéric-Philippe, duc de Croÿ, Grand d'Espagne de la 1^{re} classe, chevalier de l'ordre Saint Hubert de Bavière, domicilié à Dulmen en Wesphalie (22 décembre 1789-14 juillet 1861). Il a épousé le 21 juin 1869, la princesse Eléonore-Wilhelmine-Louise, princesse de Salm-Salm, née le 6 décembre 1794, décédée le 6 janvier 1871. Il eut neuf enfants, dont le quatrième, chef de la branche française :

10^e – Le prince Georges-Victor de Croÿ, né le 30 juin 1828 au château de l'Hermitage, à Condé-sur-l'Escaut (Nord). Conseiller de légation de sa Majesté le roi de Prusse, domicilié à Bruxelles. Il décède à Paris, le 15 avril 1879. Il a épousé le 22 janvier 1862, Marie-Hélène-Louise de Dürfort-

Civrac de Lorge, née à Paris, le 15 janvier 1841, décédée au château de Cambrai le 28 octobre 1910. Il eut cinq enfants :

11^e descendant :

* 1^{er} – Louis-Guillaume-Victor de Croÿ, né au château de l'Hermitage à Condé-sur-l'Escaut (Nord), le 21 septembre 1862, objet de la présente étude ;

et ses frère et sœurs¹⁰ :

* 2^e – Marie-Eléonore-Georgine-Louise de Croÿ, née

le 6 janvier 1864 ;

* 3^e – Marie-Elisabeth-Anne-Mathilde, née le 27 septembre 1865 ;

* 4^e – Jeanne-Marie-Emma-Augustine de Croÿ, née le 9 octobre 1870 ;

* 5^e – François de Croÿ, né à Paris le 18 mars 1873.

2 - Les acquisitions du prince Louis de Croÿ

Le prince Louis-Guillaume-Victor de Croÿ a épousé en premières noces, Eugénie-Marie-Caroline-Amélie de l'Espeine¹¹, sous le régime dotal assorti d'une société d'acquêts, aux termes de son contrat de mariage passé devant M^{es} Champetier de Ribes et Tollu, notaires à Paris, le 22 novembre 1887. Elle est née le 25 février 1867. Au moment de sa première acquisition, le prince habite à Paris, rue de Varenne, n° 7.

S'il peut acquérir le domaine du château de Paluel, c'est à la suite de drames familiaux. En effet, les deux précédents propriétaires meurent jeunes, en laissant des enfants mineurs, obligeant leur mère à mettre leurs biens en vente par adjudication.

9 – Le cinquième enfant, Gustave-Maximilien-Juste, né à Condé-sur-l'Escaut, le 12 septembre 1773, mort à Rouen le 1^{er} janvier 1844, fut évêque de Strasbourg, de 1818 à 1823, archevêque de Rouen, de 1824 à 1844, et fut nommé cardinal en 1825.

10 – Nous reparlerons de ses frère et sœurs au moment de la succession du prince Louis de Croÿ, mort sans postérité.

11 – Elle est fille du comte Oscar de l'Espeine et d'Irène Tascher de la Pagerie. Son grand-père était le cousin germain de l'impératrice Joséphine, épouse de Napoléon 1^{er}.



Fig. 2 : Le château de Paluel (XII^e siècle)
(Carte postale, photo L. Garde, Libourne) (Coll. Jacques Grimbert)

III - LA PREMIÈRE ACQUISITION DU 2 AOÛT 1889. ACTE REÇU PAR M^e LACROIX, NOTAIRE À SARLAT

1 - Une adjudication à rebondissement

Le domaine du Paluel et ses dépendances ont été acquis le 24 octobre 1874 par Jean-Abel Vialard-Goudou, docteur en médecine, âgé de 35 ans, époux d'Alice-Marie Fortané, des consorts Rodorel de Seilhac, aux termes d'un procès-verbal d'adjudication dressé par M^e Lacroix, notaire à Sarlat. De leur union sont nés quatre enfants, tous mineurs à ce moment-là :

* Jules-François-Abel Vialard-Goudou, né à Frontenac (Gironde) le 28 janvier 1872 ;

* Marie-François-Pierre Vialard-Goudou, né à Frontenac le 6 juillet 1874 ;

* Louise-Ermance-Noémie Vialard-Goudou, le 13 juillet 1877 ;

* et Joseph-Marie-Louis-François Vialard-Goudou, né à Saint-Vincent-les-Paluels le 22 février 1883.

M. Vialard-Goudou décède au château de Paluel le 18 juillet 1887, à l'âge de 48 ans. M. et Mme Vialard-Goudou se sont mariés sous le régime de la séparation de biens aux termes de leur contrat de mariage dressé par M^e Baleste-Maréchal, notaire à Bordeaux, le 6 janvier 1870. Le domaine de Paluel est propre au mari. La propriété est grevée d'hypothèques que la veuve n'a pas les moyens de rembourser. Cette dernière est donc contrainte de mettre en vente le domaine de Paluel et ses dépendances.

Agissant en qualité de tutrice de ses enfants, elle a fait procéder, par M^e Lacroix, notaire à Sarlat, le 12 septembre 1887, à l'inventaire des biens meubles et immeubles dépendant de la succession : il s'est avéré que le passif successoral s'élève à la somme de 71 554,71 frs, alors que l'actif mobilier ne s'élève qu'à la somme de 13 780,10 frs et que les revenus du domaine sont insuffisants pour payer les intérêts du passif ; en conséquence, il était donc de l'intérêt des mineurs de faire vendre la

propriété aux enchères.

Dans le passif figurent notamment plusieurs inscriptions hypothécaires, du chef de son mari :

* 1^o - du 20 novembre 1884 : vol. 495, n^o 127, au profit de la famille de Seilhac, pour sûreté de la somme de 22 129,98 frs, à elle due sur le prix d'adjudication du 24 octobre 1874 ;

* 2^o - du 6 décembre 1886 : vol. 531, n^o 8, au profit de Mlle Jeanne Lacoste, pour sûreté de la somme de 4 000 frs ;

* 3^o - du 1^{er} juin 1887 : vol. 540, n^o 71, au profit d'Antoine Michelet, imprimeur, demeurant à Sarlat, pour sûreté de la somme de 5 000 frs ;

* 4^o - du 1^{er} juin 1887 : vol. 540, n^o 72, au profit de Louis Gabriel Michelet, imprimeur, demeurant à Sarlat, pour sûreté de la somme de 5 000 frs ;

Il faut attendre le 19 novembre 1888 pour qu'un conseil de famille, présidé par le juge de paix du canton de Sarlat, décide de mettre en vente le domaine aux enchères. Le 14 décembre suivant, M^e Arlet, avoué, dépose une requête auprès du tribunal civil de Sarlat pour homologuer la délibération du conseil de famille. Le 28 décembre, le tribunal rend un jugement en ce sens, autorisant la vente et commettant M^e Lacroix, notaire, pour procéder à la vente sur la mise à prix de 100 000 frs. Le cahier des charges, pour aboutir à la vente, est dressé par le notaire le 23 avril 1889 et la date de la vente fixée au 23 mai suivant.



Fig. 3 : Le château de Paluel. Etat actuel (Photo Jacques Grimbert)

Il est prévu que l'adjudicataire paiera le prix principal de l'adjudication de la manière suivante : la moitié quatre mois après l'adjudication ; le quart un an après ; et le dernier quart un an après cette dernière époque. Le tout avec intérêt au taux de 5 % l'an, à compter du jour de l'adjudication, payable annuellement en même temps que chaque terme du capital. Ces paiements en principal et intérêt auront lieu en l'étude de M^e Lacroix, notaire à Sarlat.

L'annonce en est faite dans le journal *Le Glaneur*, dans son numéro du 5 mai 1889¹². Celle-ci n'aboutit pas ; trois bougies ont été allumées mais aucune enchère n'est portée pendant leur durée.

Le tribunal civil de Sarlat, par un jugement du 29 mai, fixe une nouvelle date d'adjudication au 21 juillet 1889, sur baisse de mise à prix¹³. Diverses enchères sont portées, la dernière par Gaston-René-Henri-Giraud-Marie de la Borie, comte de la Batut¹⁴, demeurant au château des Marais, à Saint-Chamassy, qui se porte acquéreur sous réserve de *command*¹⁵, pour la somme de 85 000 frs. Il comparait aussitôt pour déclarer que l'acquisition a été faite pour le compte de Louis-Guillaume-

Laurent-Victor, prince de Croÿ, rentier, demeurant à Paris, 7, rue de Varenne.

Mais l'affaire n'est pas terminée pour autant. En effet, par déclaration faite au greffe du tribunal civil de Sarlat, le 10 juillet suivant, Jean Mounet-Sully et Josette Barbot, son épouse, font une surenchère de 1/6^e du prix d'adjudication¹⁶.

Le tribunal civil, par jugement du 12 juillet 1889, ordonne la remise en vente des biens moyennant le prix de 99 167 frs, et fixe la vente au 2 août

suivant. L'annonce en est faite dans le journal *Le Glaneur*, dans son numéro du 21 juillet 1889. Les époux Mounet-Sully ne suivent pas et, finalement, c'est le prince de Croÿ qui est le dernier enchérisseur. Il est déclaré adjudicataire, moyennant le prix de 99 192 frs¹⁷.

Les biens acquis pourraient paraître considérables, ainsi que les décrit la désignation qui suit :

2 - Désignation des biens

* 1^{er} : le *château de Paluel*, monument entouré d'une double enceinte quadrilatère, bâti aux XII^e et XIV^e siècles, situé sur un mamelon, au centre de l'entière propriété, consistant en :

+ 1^{er} : un bâtiment carré composé d'un rez-de-chaussée, de deux étages, et d'un grenier au-dessus ; le château est flanqué de trois tours rondes sur la principale façade et une tour carrée sur le derrière. Deux escaliers en pierre desservent le monument dont tous les murs sont pourvus de créneaux et de mâchicoulis. Le château et les quatre tours, couverts en pierres plates, sont construits en pierres de taille pour majeure partie et en moellons pour mineure partie.

+ 2^e : un corps de logis bâti en moellons et couvert en ardoises, de construction récente,

12 — Annonce de la vente de la terre et du château de Paluel, *Le Glaneur*, 5 mai 1889.

13 — Annonce de la vente de la terre et du château de Paluel, *Le Glaneur*, 21 juillet 1889.

14 — Alfred de FROIDEFOND DE BOULAZAC, *Armorial de la noblesse du Périgord*, 1897-1899.

— Guy PENAUD, *Dictionnaire biographique du Périgord*, Fanlac, 1999.

15 — Par la faculté de *command*, l'acquéreur se réserve le droit de se substituer un autre acquéreur, et ce dans les vingt-quatre heures de la vente.

16 — Mounet (Jean-Sully), dit Mounet-Sully, célèbre tragédien, né à Bergerac en 1841, mort à Paris en 1916. Déjà propriétaire d'un curieux castel à Bergerac, on ne connaît pas les motivations qui ont pu le porter à s'intéresser au château de Paluel.

17 — Arch. dép. Dgne, 1005 Q 1. L'acte fut transcrit au bureau des hypothèques de Sarlat, le 11 septembre 1889, vol. 869, n° 5.

composé de cinq pièces en rez-de-chaussée et d'un grenier au-dessus. Ce bâtiment est contiguë au château.

+ 3^e : un bâtiment construit en pierre de taille, contigu au précédent, dans lequel existe au rez-de-chaussée deux pièces, dont une est une chapelle gothique avec combles au-dessus.

+ 4^e : une tour ronde, bâtie et construite en pierres ayant deux étages et contiguë aux deux précédentes constructions.

+ 5^e : deux bâtiments en pierres et moellons à usage de granges et d'étables.

+ 6^e : un autre bâtiment carré composé d'une cave en sous-sol, d'une écurie au rez-de-chaussée et d'un grenier au-dessus.

+ 7^e : un puits en cartilage.

+ 8^e : un fournil.

Les divers bâtiments, ainsi que les terrains, cour et jardins forment la double enceinte, située au centre de la propriété, d'une contenance de 52 a 30 ca¹⁸.

+ 9^e : un pigeonnier de forme ronde, bâtie en pierres de taille et moellons, au milieu d'une cour clôturée par une muraille. Dans cette cour, il existe des terriers et un parc creusé sous le roc.

+ 10^e : quatre étables.

+ Réserve : cette partie comprend la presque totalité des bois taillis, chênes, taillis, châtaigniers, truffières, pinèdes, pâtis, de vastes prairies naturelles et artificielles, arrosées par trois ruisseaux dont l'Énéa, terres labourables, jardin potager, four, fournil, viviers, vignes, jardins divers et autres natures de fonds, le tout d'un seul tenant traversé par les trois cours d'eau dont il a été parlé ci-dessus et par la route

de Malevergne à Sainte-Nathalène, le tout cadastré¹⁹.

* 2^e – Moulin et dépendances

Ce moulin est au centre de la propriété de Paluel, sur le ruisseau de l'Énéa, et sur le bord du nouveau chemin vicinal de Malevergne à Saint-Vincent. Il comprend :

+ 1^{er} : un corps de bâtiment construit en moellons servant de loge pour le moulin ; il est élevé d'un étage à usage d'habitation et contient trois jeux de meules et deux tamis avec tous les vivants, travaillants²⁰, meules et autres ustensiles nécessaires à son exploitation.

+ 2^e : à côté, un bâtiment construit en moellons et couvert en ardoises, composé de deux écuries et d'une remise avec grenier au-dessus.

+ 3^e : un étang ou écluse, d'une contenance approximative de 8 ares.

+ 4^e : diverses parcelles de fonds en nature de terres et prairies, le tout cadastré²¹.

+ Cheptel et immeubles par destination : une vache, une truie mère, trois paires de meule, une meule de rechange, deux tamis.

* 3^e – Métairie de la Suquette

Cette métairie, située au sud-est de la terre de Paluel, tenant d'une part à l'ancien chemin de Malevergne à Sainte-Nathalène et de l'autre au chemin de Sainte-Nathalène à Aillac, se compose :

+ 1^{er} : de bâtiments comprenant : primo : une maison avec cour, ladite maison construite en moellons et couverte en pierres, ayant une cave au rez-de-chaussée, un premier étage avec grenier au-dessus ; secondo : quatre étables ; tertio : une grange bâtie et couverte de même.

+ 2^e : de diverses parcelles de fonds, en nature de terres, prairies naturelles et artificielles, genévrières, truffières et autres natures de fonds, le tout cadastré²².

+ Cheptel et immeubles par destination : deux bœufs, une charrette à bœufs, une chaudière, une araire, une charrue.



Fig. 4 : Le moulin du château de Paluel
(Photo Jacques Grimbert)

18 — Arch. dép. Dgne, 3 P 3 5674. L'ensemble est cadastré : section A n^{os} 2, 3, 4, 5 et 9, commune de Saint-Vincent-Le Paluel.

19 — Arch. dép. Dgne, 3 P 3 5674 et 3 5676. Commune de Saint-Vincent-Le Paluel : section A n^{os} 1, 1bis, 6, 7, 8, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 18, 19, 20, 196, 203, 204, 205, 206, 207, 213, 214, 215, 216, 403, 405 et 502. Section B n^{os} 462, 468, 482.

20 — Vivants, travaillants : relatifs à des machines effectuant un travail mécanique.

21 — Arch. dép. Dgne, 3 P 3 5674 et 3 5676. Commune de Saint-Vincent-Le Paluel : section A n^{os} 17, 201 et 205 p. Section B n^{os} 470 p, 472, 473 et 475.

22 — Arch. dép. Dgne, 3 P 3 5674. Commune de Saint-Vincent-Le Paluel : section A n^{os} 17 p, 21, 22, 23, 24, 25, 26 et 27.



Fig. 5 : La métairie de la Brame (Photo Jacques Grimbert)

* 4^e – Métairie de la Brame

Cette métairie située au nord-est de la terre de Paluel, sur les bords de l'ancien chemin de Sainte-Nathalène et sur celui de Paluel à Saint-Vincent, se compose :

+ 1^{er} : de divers bâtiments entourés d'une cour à l'usage de métayers, consistant en : primo : une maison construite en moellons et couverture pierres ; secundo : une grange surmontée d'un grenier, bâtie et couverte de même ; tertio : un pigeonnier de forme ronde, contigu à ladite grange, bâti et couvert en pierres ; quarto : quatre étables à cochons avec parc.

+ 2^e : et de diverses parcelles de fonds en nature de terres labourables, prairies naturelles et artificielles, friches et autres natures de fonds, le tout cadastré²³.

+ Cheptel et immeubles par destination : deux bœufs, une vache, une truie mère avec sa portée, deux chevaux, deux chaudières, deux charrues ordinaires, deux charrues pour les vignes, deux araires, une herse, un passe-partout, une barre à mines, trois bêches, deux mares, trois bêches à dents, deux pelles à jeter, deux pelles-bêches, deux fourches en fer, plusieurs fourches en bois, deux râtaux, deux cuves, les bois d'une autre cuve, une charrette pour cheval, une charrette à eau, deux roues pour charrette à bœufs, une bêche, une scie, deux serpes, trois faux.

* 5^e – Métairie de la Petite Borie

Cette métairie sise au nord-ouest de la propriété, traversée par le nouveau chemin

vicinal et touchant d'un bout l'ancien chemin de Sarlat à Paluel, se compose de :

+ 1^{er} : de divers bâtiments avec cour à usage de métayers, consistant en : primo : une maison construite en pierres ; secundo : une grange neuve bâtie et couverte en pierres contiguë à ladite maison ; tertio : quatre étables attenantes bâties et couvertes de même en face ladite maison ; quarto : une étable, bâtie et couverte de même, contiguë à ladite maison.

+ 2^e : et de diverses parcelles de fonds en nature de terres labourables, jardin potager, pré et vignes, le

tout cadastré²⁴.

+ Cheptel et immeubles par destination : deux bœufs ; une vache à lait ; une truie mère ; une charrette à bœufs ; une charrue ; une araire ; une chaudière.

Superficie totale des biens faisant partie de l'acquisition du château de Paluel : 84 ha 42 a 71 ca²⁵.

23 — Arch. dép. Dgne, 3 P3 5674 et 3 5676. Commune de Saint-Vincent-Le Paluel : section A n° 17 p. Section B n°s 458, 459, 460, 463, 464, 465, 466 et 474.

— Arch. dép. Dgne, 3 P3 3801. Commune de Prats-de-Carlux : section C n°s 1108, 1109, 1110 et 1114.

24 — Arch. dép. Dgne, 3 P3 5674 et 3 5676. Commune de Saint-Vincent-Le Paluel : section A n°s 192, 193, 194, 197, 208, 209, 210, 211, 212, 404 et 501. Section B n°s 474, 475 p, 476, 477 et 478 p.

25 — (N.D.L.R.) Paluel n'a jamais été considéré comme un bien considérable. Ainsi, en 1690, il fut vendu 20 000 livres aux d'Aymerique, car sans hautes justices et de peu d'importance. Au XIX^e siècle, un bien n'était considérable qu'à partir de 500 ha, voire 1 000 ha.

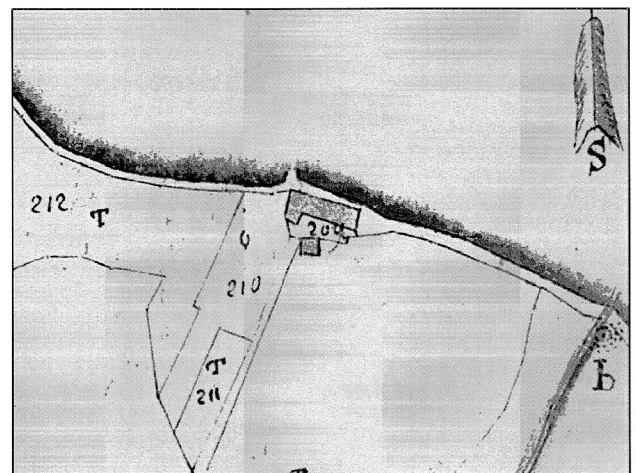


Fig. 6 : La petite Borie (Arch. dép. Dordogne, 3 P3. Extrait du cadastre napoléonien)

3 - Origines de propriété

Comme il est dit ci-dessus, les biens acquis par le prince de Croÿ appartenait aux mineurs Vialard-Godou, pour en avoir hérité de leur père, ainsi que le constate l'intitulé d'inventaire dressé après son décès par M^e Lacroix, notaire sus-nommé, les 12 septembre 1887 et jours suivants. Le docteur Vialard-Godou avait acquis la terre de Paluel :

* De Jeanne-Louise-Anne Rodorel de Seilhac, épouse du vicomte Charles Tacher, sous-préfet, demeurant à Meaux, du marquis Marie-René-Louis Rodorel de Seilhac et du comte Marie-Camille-Annet-Léon Rodorel de Seilhac, mineurs sous la tutelle de leur oncle Louis-Gabriel-Victor Rodorel de Seilhac, propriétaire, demeurant au château de Seilhac (Corrèze), aux termes d'un procès-verbal d'adjudication dressé par M^e Lacroix, notaire sus-nommé, judiciairement commis à cet effet, le 24 octobre 1874²⁶. Cette adjudication a eu lieu moyennant le prix principal de 90 200 frs, sur lequel prix l'acquéreur n'a payé que la somme de 66 253 frs, ce qui fait qu'à son décès il restait dû aux vendeurs la somme de 23 947 frs – ce qui explique en partie l'important passif successoral s'élevant à la somme de 71 554 frs, dû également à des travaux d'aménagement qu'il avait fait effectuer dans le château et qui n'avaient pas été entièrement réglés aux entrepreneurs.

* La vicomtesse de Tacher, le marquis Marie Rodorel de Seilhac et le comte Marie Rodorel de Seilhac possédaient la terre de Paluel comme seuls héritiers du marquis Martial Rodorel de Seilhac, leur père, en son vivant propriétaire, décédé en sa demeure, au château de Seilhac, le 16 janvier 1870, ainsi que le constate l'intitulé d'inventaire dressé après ce décès par M^e Brunier, notaire à Seilhac, le 14 avril 1870.

* Le marquis Martial Rodorel de Seilhac était lui-même propriétaire de la terre de Paluel, en qualité de légataire universel de Marie-Anne Rodorel de Seilhac, sa tante, en son vivant, veuve de Jean-Baptiste d'Aymérique²⁷ de Paluel, décédé en sa demeure au château de Paluel, le 31 août 1844, aux termes du testament mystique de celle-ci en date du 16 juillet 1844, déposé dans les minutes de M^e Michelot, notaire à Sarlat, le 9 septembre 1844.

* Mme veuve d'Aymérique de Paluel était devenue elle-même propriétaire du domaine en



Fig. 7 : Le château de Commarque. Etat actuel
(Photo Jacques Grimbert)

qualité de légataire universelle de son mari, en son vivant, chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de Saint-Louis, maire de la commune de Saint-Vincent-Le Paluel, demeurant audit château de Paluel, décédé à Sarlat, le 24 décembre 1837, en vertu de son testament reçu par M^e Michelot, notaire, le 29 novembre 1837, enregistré.

* M. Daymerique de Paluel avait possédé la terre dont il s'agit sans le moins trouble²⁸. Ce fut auparavant le fief des Vigier, des Gimel et des Durfort.

Pour plus de détails sur ces familles, il suffit de se référer aux ouvrages cités au début de cet article.

IV – LA DEUXIÈME ACQUISITION : VENTE DU 21 NOVEMBRE 1890. ACTE REÇU PAR M^e BRU-LAGRÈZE, NOTAIRE À SARLAT²⁹

M. le prince de Croÿ acquiert ce jour-là de Léon et Paul Poujade ou Pouzade ou Lapoujade, peintres-décorateurs, demeurant ensemble

26 — Arch. dép. Dgne, 1005 Q 1. Acte transcrit au bureau des hypothèques de Sarlat, le 21 novembre 1874, vol. 472, n° 13.

27 — Voir Olivier ROYON, *La petite noblesse de la sénéchaussée de Sarlat de la Fronde à la Révolution française*, thèse, tome 3, 2011, p. 520 (N.D.L.R.).

28 — Le plus ancien acte connu est une vente par Jean de Durfort à Antoine Daymerique, aux termes d'un acte reçu par M^e Lagrange, notaire à Sarlat, le 13 juillet 1700 (Arch. dép. Dgne, 3 E 15495, notaire Lagrange, Sarlat).

(N.D.L.R.) Les Daymerique se transmettent de père en fils la lieutenance sénéchale criminelle à Sarlat depuis 1600. Antoine Daymerique ne voulut pas prendre, lors de l'acquisition de 1700, le titre du seigneur de Paluel, mais s'était fait accorder des lettres de noblesse qu'il reçut en 1712.

29 — Arch. dép. Dgne, 1005 Q 1. Transcrit au bureau des hypothèques de Sarlat, le 5 décembre 1890, vol. 891, n° 66.

à Temniac, commune de Sarlat, *partie d'une propriété située au lieu appelé Comarque, commune de Sireuil, canton de Saint-Cyprien, à 15 kilomètres environ de Sarlat, consistant en un vieux château en ruines inhabité et inhabitable, dominant la Grande Beune de Marquay, 3 a de terre labourable environ, et bois taillis chêne, le tout entourant le château et formant un seul bloc, et porté au plan cadastral de Sireuil sous le n° 334, 335 entier, partie du n° 333 pour une contenance de 40 ares environ et partie du n° 332, pour une contenance d'environ 2 ha 68 a 90 ca, soit une contenance totale de 3 ha 75 a environ.*

1 - Prix

Cette acquisition eut lieu moyennant 8 000 frs payés comptant aux termes dudit acte qui en contient quittance.

2 - Origines de propriété

Les vendeurs étaient propriétaires des biens vendus pour les avoir acquis de :

* Pierre-Antoine Perry, ancien officier, propriétaire, demeurant au château de Beyssac, commune de Sireuil, suivant contrat passé devant M^e Bru-Lagrège, notaire, le 10 février 1890, moyennant le prix de 12 000 frs. M. Perry en avait été lui-même propriétaire pour en avoir fait l'acquisition avec d'autres immeubles, suivant contrat passé devant M^e Delpit, notaire à Beaumont-du-Périgord, le 27 avril 1864, de Jean-Adrien Festugière, propriétaire, demeurant à Paris, rue de Calais, n° 13, ayant agi comme liquidateur de droit de la société des Forges et Fonderies de la Dordogne, dont le siège social était à Paris, rue de Londres, n° 7, et à Bordeaux, cours du Jardin public, n° 18, ladite société dissoute par une délibération de l'assemblée générale des actionnaires en date du 22 novembre 1860. La vente avait eu lieu moyennant 87 000 frs.

La société des Forges et Fonderies de la Dordogne était devenue propriétaire de cet immeuble comme étant compris dans ceux apportés par Jean Festugière et ses frères, lors de la constitution de ladite société, suivant actes passés devant M^e Linard, notaire à Paris, les 22 décembre 1837, 15 mars et 19 avril 1838. M. Festugière les avait lui-même acquis de Sicaire-Rosane Aymeri, négociant à Paris, rue des Lombards, n° 16, suivant contrat passé devant M^e Bonnet, notaire à Sainte-Orse, le 21 septembre 1836. Ce dernier avait, outre le domaine de la Chapelle de Comarque, acquis de la famille de Beaumont le domaine du château de Beyssac, à Sireuil, et les forges de Beyssac, aux

termes d'un acte reçu par M^e Thibault, notaire à Paris, le 20 avril 1826. Les ruines du château de Comarque devaient avoir peu d'importance pour les parties, puisque la désignation de l'immeuble acquis indiquait simplement : *Le domaine de la Chapelle, commune de Sireuil, consistant principalement en terres labourables, marais, prés et bois, le tout de la contenance de 76 ha environ.*

Les membres de la famille de Beaumont, propriétaires de Comarque, se composaient de :

* 1^{er} : Christophe-Armand-Victoire, comte de Beaumont, colonel lieutenant pour le roi de la place de Vincennes, chevalier de l'ordre Royal et militaire de Saint-Louis, demeurant au château de Vincennes ;

2^e : Dlle Marie-Anne-Louise de Beaumont, ancienne religieuse ursuline, célibataire, demeurant, 25, rue du Petit-Vaugirard, à Paris ;

3^e : Dame Elisabeth de Beaumont, épouse d'Antoine-Charles Maussion de Candé, demeurant au château de Candé (Loir-et-Cher) ;

4^e : Et Christophe-Armand-Paul-Alexandre, vicomte de Beaumont, propriétaire, membre de la Chambre des députés, chevalier de l'ordre Royal et militaire de Saint-Louis, demeurant ordinairement à Périgueux et actuellement à Paris, logé au Louvre.

Ils étaient indivisément propriétaires de l'immeuble vendu à M. Aymeri, pour l'avoir recueilli, avec d'autres biens, dans la succession de leur père, Christophe de Beaumont, marquis de Beaumont, de Beynac et de la Marthonie, seigneur de Comarque, et de leur mère, Marie-Claude-Louise de Beynac³⁰.

V – LA TROISIÈME ACQUISITION : VENTE DU 10 MARS 1891. ACTE REÇU PAR M^e GAGNEBÉ, NOTAIRE À CALVIAC³¹

Le prince de Croÿ acquiert, ce 10 mars 1891, de Marguerite Planchard, veuve de Jean Thouron, cultivatrice, demeurant à Carsac :

+ une pièce de terre sise à Carsac, confrontant à trois chemins publics. Malheureusement, il ne m'a pas été possible de situer la parcelle de terre, faute de mention cadastrale. Cela est d'autant plus curieux que sur la matrice cadastrale de Carsac ne figure aucune mention de mutation, ni

30 — Christophe de Beaumont était né en 1731 au château de la Roque-Péagers, commune de Meyrals. En 1761, il avait épousé Marie-Claude-Louise de Beynac ; à la mort de son père, seule héritière, elle hérita de ses biens et titres. Son mari prit alors le titre de marquis de Beaumont-Beynac.

31 — Arch. dép. Dgne, 1005 Q 1. Transcrit au bureau des hypothèques de Sarlat, le 28 mars 1891, volume 899, n° 14.

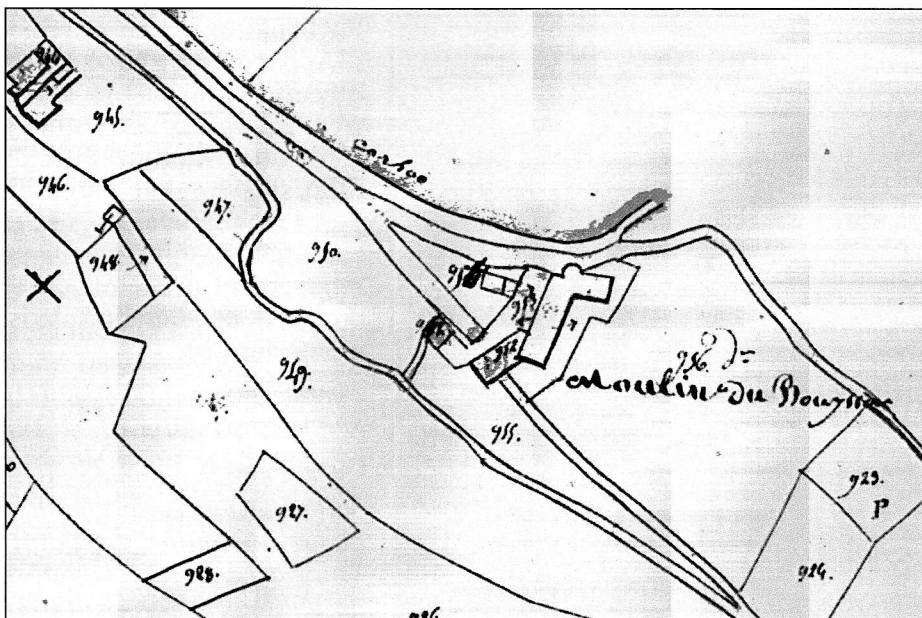


Fig. 8 : Le moulin de Bouyssou (Arch. dép. Dordogne, 3 P 3.
Extrait du cadastre napoléonien)

au compte de la venderesse, ni au compte de l'acquéreur.

Cette acquisition a lieu moyennant le prix principal de 450 frs, payé comptant aux termes dudit acte qui en contient quittance.

Mme veuve Thouron était propriétaire de l'immeuble vendu pour l'avoir acquis de la famille Hézard, suivant un acte passé devant M^e Gagnebé, notaire, le 17 décembre 1895.

VI – LA QUATRIÈME ACQUISITION : VENTE DU 14 AOÛT 1891. ACTE REÇU PAR M^e LACROIX, NOTAIRE À SARLAT³²

Il s'agit d'une vente au prince de Croÿ par Pierre Jardel, cultivateur, et Jeanne Cerou, son épouse, demeurant ensemble à Malevergne, commune de Saint-Vincent-Le Paluel :

+ D'une pièce de fonds en bois châtaigniers, situé à Peyremolle, commune de Carsac, confrontant aux possessions de Dublange, de Vincent Jardel et à deux chemins publics et figurant au plan cadastral de la dite commune, section B n^o 694 p et 695, pour une contenance de 1 ha 58 a.

Ladite vente a été consentie moyennant le prix de 550 frs, payé comptant aux termes dudit acte qui en contient quittance.

L'immeuble sus-désigné appartenait en propre audit sieur Jardel au moyen de l'attribution

qui lui en avait été faite avec d'autres biens dans un traité de famille dressé par M^e Gagnebé, notaire, vers le mois de novembre 1887, contenant donation par Jeanne Vialle, veuve de Vincent Jardel, domiciliée à Malevergne, de tous ses biens à ses enfants et partage par ces derniers tant des biens donnés par leur mère que ceux dépendant de la succession de leur père, décédé en son domicile le 22 mars 1887. Ce partage avait été fait moyennant une réserve d'usufruit au profit de la mère, laquelle s'est trouvée éteinte par suite de son décès survenu en son domicile, le 6 juin 1889.

Ledit feu Vincent Jardel avait possédé lui-même ledit immeuble à titre de propriétaire exclusif depuis plus de trente ans et sans le moindre trouble.

VII – LA CINQUIÈME ACQUISITION : VENTE DU 4 AVRIL 1892. ACTE REÇU PAR M^e LACROIX, NOTAIRE À SARLAT³³

Il s'agit d'une vente au profit du prince de Croÿ par Léger Thouron (aussi dénommé Touron), meunier, et Françoise Cluzel (dénommée aussi seulement Marie), son épouse, demeurant ensemble au moulin de Bouyssou, commune de Carsac, mariés tous deux sous le régime de la communauté sans clause restrictive de la capacité de la femme d'après leur contrat de mariage reçu par M^e Fonsale, notaire à Sarlat, le 20 août 1851, de :

+ 1^{er} - La propriété rurale que les vendeurs possèdent dans la commune de Carsac, dont le siège d'exploitation est audit lieu du Moulin du Bouyssou, consistant en maison, moulin à blé avec fouloir et pressoir, écuries, étables, autres bâtiments, cour, jardin, prés, terres labourables, vignes, bois taillis, bois chênes, friches et autres natures de fonds ; ladite propriété acquise en son entier sous la seule exception d'un pièce de friche sur laquelle se trouvait une maison au « Pech de Bouyssou », commune de Carsac, cadastrée section C n^{os} 43 et 45 et une pièce de labour et bois-châtaignier et friche sise au

32 — Arch. dép. Dgne, 1005 Q 1. Transcrit au bureau des hypothèques de Sarlat, le 18 août 1891, volume 905, n^o 101.

33 — Arch. dép. Dgne, 1005 Q 1. Transcrit au bureau des hypothèques de Sarlat, le 5 avril 1892, volume 918, n^o 14.



Fig. 9 : Le château de Saint-Vincent en 1977
(Photo Jacques Grimbert)

lieu-dit Pièce haute, cadastrée section C n^{os} 242, 243 et 244, cette dernière réservée par les vendeurs, leur vie durant³⁴. Le tout d'une superficie totale de 7 ha 33 a 71 ca.

+ 2^e : Et le matériel d'exploitation du moulin comprenant notamment : un soufflet de forge, une enclume, un grand marteau, deux scies et deux rabots, une meule de pressoir, deux charrettes, une bascule, six piques en acier fondu, un fort marteau et un lot de planches et madriers.

Ladite vente est faite moyennant le prix principal de 14 460 frs pour les immeubles, et celui de 1 040 frs pour les objets mobiliers, soit en tout 15 500 frs, payés comptant aux termes dudit acte qui en contient quittance.

Les époux Thouron étaient propriétaires des immeubles sus-désignés, savoir la majeure partie appartenait en propre au sieur Thouron pour lui avoir été attribuée dans un traité de famille dressé par M^e Gagnebé, notaire à Calviac, le 23 décembre 1850, et le surplus pour avoir été acquis par les époux, de Jeanne Thouron, épouse de François Fournier, cultivateur, demeurant à Carlux, aux termes d'un contrat passé devant M^e Baudet, notaire à Sarlat, le 14 août 1858.

VIII — LA SIXIÈME ACQUISITION : VENTE DU 1^{er} DÉCEMBRE 1893. ACTE REÇU PAR M^e DUTREIX, NOTAIRE À CARLUX ET M^e GAGNEBÉ, NOTAIRE À CALVIAC³⁵

C'est une des plus importantes acquisitions que fait le prince de Croÿ, de Louis-Ernest

Puybonnieux, avocat à la Cour d'Appel de Paris, demeurant en cette ville, rue de Turin, n^o 32, époux de Marie-Henriette Haumonte, et de Stanislas-Eugène Puybonnieux, ingénieur des arts et manufactures, inspecteur du mouvement au chemin de fer du Nord, demeurant à Paris, même adresse.

De l'immeuble dont la désignation suit :

Un entier domaine dit de Saint-Vincent, sis au chef-lieu de la commune de Saint-Vincent-Le Paluel, composé de château, grange, autres édifices d'exploitation, cours, jardin, terres labourables, prairies, vignes, châtaignes, taillis, châtaignier, oseraies et

terrains incultes, d'une maison servant d'habitation au meunier et d'un moulin à blé avec trois meules tournantes ayant pour moteur le ruisseau de l'Énéa avec étang et tous droits d'eaux en dépendant.

Dans la vente sont compris tous immeubles par destination qui en dépendent, savoir : *deux paires de bœufs, dix-sept têtes de brebis ou agneaux, une paire de veaux, quatre cochons, une vache, une jument, une charrette à bœuf et une à cheval, une herse, deux charrues, deux jougs avec leurs*

34 — Arch. dép. Dgne, 3 P 3 970 à 973. L'ensemble cadastré, section B n^{os} 873, 874, 875, 896 p, 909, 911, 912 p, 912 p, 926, 927, 928, 942, 947, 949, 950, 951, 952, 953, 954, 955, 956. Section C n^{os} 242, 243, 244, 275, 276, 282, 283 et 284. Commune de Carsac.

35 — Arch. dép. Dgne, 1005 Q 1. Transcrit au bureau des hypothèques de Sarlat, le 6 décembre 1893, volume 947, n^o 1.



Fig. 10 : Le Moulin bas (Photo Jacques Grimbert)

liens, tous les instruments aratoires qui se trouvent dans les bâtiments d'exploitation, tous les fourrages, pailles engrangés ou dans les cours, ainsi que les fumiers ³⁶.

Ce domaine est d'une contenance totale d'environ 37 ha.

Observation étant ici faite que le moulin, faisant partie de la présente vente – dit le Moulin bas –, était affermé à un sieur Potoury aux termes d'un acte sous seing privé déposé au rang des minutes de M^e Gagnebé. Ce bail a été fait pour une durée de une, deux ou trois années qui ont commencé le 24 juin 1892, devant prendre fin à la volonté respective des parties en se prévenant par écrit avant le 24 juin de l'une de ces trois années, moyennant un fermage de 300 frs pour la première année, 310 frs pour la seconde année et 320 frs pour la troisième.

Dans la vente se trouvent comprises les céréales provenant de la récolte et consistant environ en : douze hectolitres de seigle ; quinze hectolitres de froment ; huit hectolitres de noix ; deux hectolitres d'avoine ; l'ensemble évalué à 490 frs.

Outre le prix de vente des céréales, la vente a été consentie moyennant le prix principal de 89 510 frs que l'acquéreur s'est obligé à payer, savoir :

- 49 510 frs aussitôt après les formalités de purge des hypothèques légales pouvant grever les immeubles vendus ;

- 20 000 frs trois mois après le paiement du premier terme ;

- et 20 000 frs trois mois après le paiement du second terme ;

Le tout assorti d'un intérêt au taux de 5 %, payable avec chaque partie de paiement.

La propriété vendue appartenait en propre et indivisément à Louis-Ernest Puybonnieux et à Stanislas-Eugène Puybonnieux, son frère, pour



Fig. 11 : Le moulin de Lalande
(Arch. dép. Dordogne, 3 P 3. Extrait du cadastre napoléonien)

l'avoir recueillie dans les successions de Jean-Baptiste Puybonnieux, en son vivant avocat, et de Marie-Marguerite-Eugénie Vossy, en son vivant sans profession, leur père et mère, décédés le premier à Paris, rue Soufflot, n° 13, le 10 avril 1864, et la dernière à Paris, avenue d'Orléans, n° 8, le 15 juillet 1876, dont ils étaient les seuls héritiers ainsi qu'il est constaté par l'inventaire dressé après le décès de Jean-Baptiste Puybonnieux par M^e Maillefer, notaire à Paris, en date des 18 et 24 novembre 1876.

M. et Mme Jean-Baptiste Puybonnieux étaient eux-mêmes propriétaires dudit domaine pour l'avoir acquis en commun au cours de leur mariage de Magdeleine-Henriette de Ravilhon, sans profession, veuve d'Henri-Victor de Ravilhon, et de Jean-Baptiste-Philippe de Ravilhon, son fils, habitant tous deux en la ville de Sarlat, suivant acte passé devant M^e Jean-Victor Gagnebé, prédécesseur du notaire susnommé, le 28 juin 1838.

Mme veuve de Ravilhon était elle-même propriétaire de la moitié dudit domaine pour lui avoir été légué par Mlle Marie-Antoinette de Bars ³⁷ en vertu d'un testament passé devant M^e Pomarel, notaire à Sarlat, le 22 prairial an XII, et M. et Mme de Ravilhon étaient propriétaires de l'autre moitié pour l'avoir recueillie dans la succession de son père, lequel la tenait lui-même de ladite Dlle de Bars, aux termes du testament sus-énoncé.

36 — Arch. dép. Dgne, 3 P 3 5676. Ce domaine s'étend sur la commune de Saint-Vincent-Le Paluel : section B n°s 114, 119, 120, 146, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 185, 186, 195, 196, 197, 198, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 241 et 242.

— Arch. dép. Dgne, 3 3795. Sur la commune de Prats-de-Carlux : section B n°s 254, 255, 256 et 26.

37 — (N.D.L.R.) Les de Bars étaient seigneurs de Saint-Vincent au XVIII^e siècle.

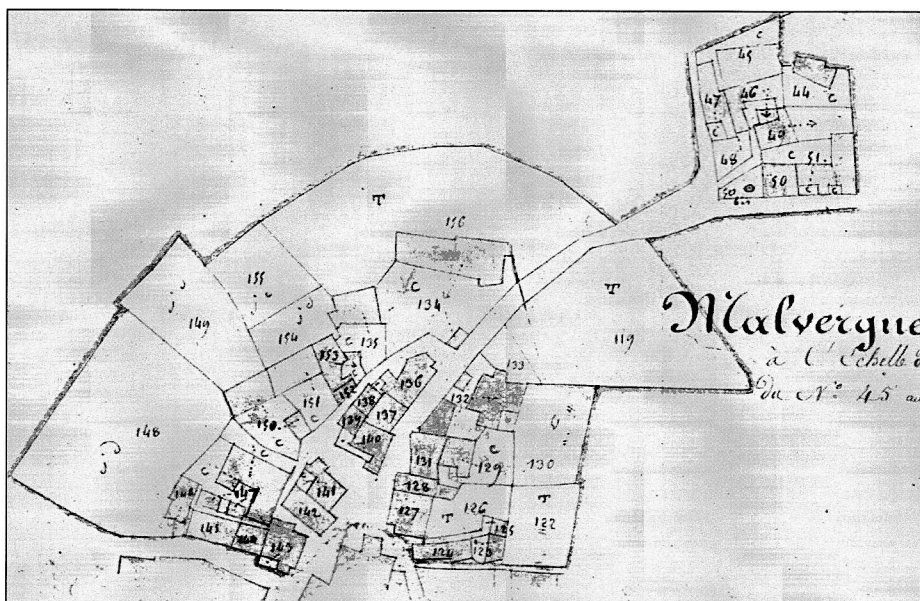


Fig. 12 : Le lieu-dit Malevergne
(Arch. dép. Dordogne, 3 P 3. Extrait du cadastre napoléonien)

IX – LA SEPTIÈME ACQUISITION : VENTE DU 24 MARS 1894. ACTE REÇU PAR M^e LACROIX, NOTAIRE À SARLAT³⁸

Il s'agit d'une vente au prince de Croÿ par Jeanne Rouquié, sans profession, veuve de Jean Rouquié, et Pierre Rouquié et Marie Neyrat, son épouse, mariés sous le régime de la communauté légale aux termes de leur contrat de mariage passé devant M^e Laval, notaire à Borrière, le 9 janvier 1870, demeurant tous trois ensemble au Moulin de Lalande, commune de Saint-Vincent-Le Paluel, de :

* La propriété dite du *Moulin de Lalande*, située dans la commune de Saint-Vincent-Le Paluel et par extension dans celle de Prats-de-Carlux, consistant en moulin à blé, moulin à huile, bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres labourables et prés, ainsi que l'étang, l'ensemble cadastré³⁹.

Par le même acte, les époux Rouquié-Neyrat vendent au prince de Croÿ :

* Une pièce de pré, dite à *Lalande*, cadastrée section B n° 436, pour une contenance de 11 a 60 ca.

La présente vente est faite moyennant le prix de 20 000 frs (19 000 frs pour la partie vendue

38 — Arch. dép. Dgne, 1005 Q 1. Transcrit au bureau des hypothèques de Sarlat, le 12 avril 1894, vol. 955, n° 15.

39 — Arch. dép. Dgne, 3 P 3 5676. Commune de Saint-Vincent-Le Paluel : section B n°s 204, 205, 206, 435, 437, 438, 439 et 446, pour une contenance de 2 ha 23 a 8 ca.

— Arch. dép. Dgne 3 P 3 3801. Commune de Prats-de-Carlux : section C n°s 1135, 1136, 1137 et 1138, pour une contenance de 86 a 79 ca.

par la veuve Rouquié et les époux Rouquié, et 1 000 frs pour la parcelle vendue par les époux Rouquié seuls), que le prince de Croÿ s'oblige à payer le 24 mars 1896, avec l'intérêt annuel à 5 %, avec faculté pour l'acquéreur de se libérer par anticipation en versant des acomptes de 1 000 frs.

La veuve Rouquié et les époux Rouquié-Neyrat possédaient indivisément le moulin de Lalande pour l'avoir acquis conjointement des époux Félix Delteil et Eugénie Durant, propriétaires et meuniers, demeurant ensemble à Lalande, aux termes d'un contrat passé devant M^e Gagnebé, notaire à

Carlux, le 11 mars 1884⁴⁰.

Ils étaient eux-mêmes propriétaires de cet immeuble pour l'avoir acquis de Ludovic Rivasson, prêtre, desservant l'hôpital Saint-Jean, à Sarrazac, où il demeurait, et de Clément Rivasson, son frère, demeurant à Malecoste, à Cazillac, canton de Martel (Lot), aux termes d'un contrat passé devant M^e Gagnebé, notaire, le 10 novembre 1880. Les époux Rouquié-Neyrat possédaient le pré de Lalande pour l'avoir acquis des frères Rivasson, en vertu d'un contrat passé devant ledit M^e Gagnebé, le 26 mars 1884.

Antérieurement, les biens vendus appartenaient aux frères Rivasson, comme seuls héritiers de François-Clément Chassaing, leur oncle, en son vivant propriétaire, demeurant aux Veysières, à Prats-de-Carlux, où il est décédé, le 28 février 1880 sans laisser d'héritier réservataire.

Celui-ci possédait la terre de Lalande depuis des temps immémoriaux.

X – LA HUITIÈME ACQUISITION : VENTE DU 28 DÉCEMBRE 1895. ACTE DE M^e LACROIX, NOTAIRE À SARLAT⁴¹

C'est une des plus importantes acquisitions réalisée par le prince de Croÿ après celle du château de Paluel.

40 — Arch. dép. Dgne, 1005 Q 1. Transcrit au bureau des hypothèques de Sarlat, le 15 mars 1884, vol. 720, n° 27.

41 — Arch. dép. Dgne, 1005 Q 1. Transcrit au bureau des hypothèques de Sarlat, le 9 janvier 1895, vol. 981, n° 118.

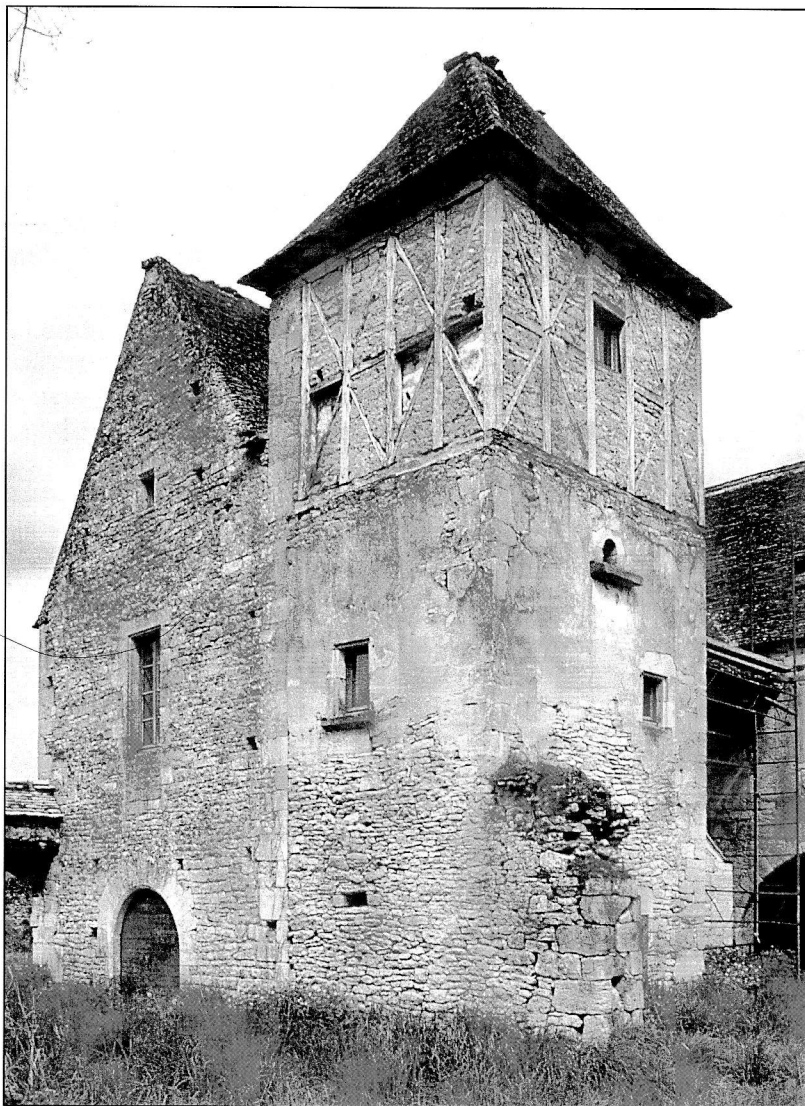


Fig. 13 : L'ancienne maison de maître de Malevergne en cours de restauration en 1992 (Photo Jacques Grimberty)

Les vendeurs sont Louis-Henri Souillac (prénomé aussi à tort Louis Janet), marchand-tanneur, et Noémie Allard, son épouse, mariés tous deux, en premières noces, sous le régime de la communauté sans clause restrictive de la capacité de l'épouse, d'après leur contrat de mariage passé devant M^e Lacroix, le 17 janvier 1881, demeurant ensemble au Pontet, à Sarlat, qui ont vendu au prince de Croÿ une propriété rurale appelée à *Malevergne*, située sur les communes de Saint-Vincent-Le Paluel, Carsac, Calviac et Aillac, consistant en une maison de maître avec écurie, remise, étable, autres bâtiments, cour, jardin et deux métairies (portant les noms de Malevergne à Saint-Vincent-Le Paluel et de Peyremole, à Carsac) composées chacune de maison de colon, grange, étable, autres bâtiments, cour, terres labourables, prés, vignes, bois, taillis de chênes verts, châtaigneraies, bruyères, friches, le tout cadastré⁴².

La présente vente est faite moyennant le prix de 45 000 frs, que le prince de Croÿ s'est obligé à payer au 1^{er} janvier 1901, avec intérêt annuel au taux de 3,5 % payable à partir du 1^{er} janvier 1896, avec faculté de se libérer par anticipation au moyen de fractions qui ne pourront être inférieures à 2 000 frs.

M. et Mme Souillac étaient propriétaires des immeubles sus-désignés ainsi qu'il est expliqué ci-après :

1 - Mme Souillac possédait en propre la presque totalité des immeubles dont s'agit, sauf les trois parcelles dont il sera ci-après parlé au moyen de l'attribution qui lui en avait été faite dans un contrat dressé par M^e Lacroix, notaire, le 20 juin 1883 contenant donation par Marie Marmont, veuve de Jean-Baptiste Allard, demeurant au château de Massaud, à Sainte-Nathalène, de tous ses biens à Rémy Allard (ou Alard), propriétaire audit château de Massaud, et à Mme Souillac, comparante, ses deux enfants, et le partage par les deux donataires tant des biens donnés par leur dite mère que de ceux dépendant de la succession dudit Jean-Baptiste Allard, leur père, décédé audit château de Massaud le 24 avril 1877 et dont les copartageants étaient seuls héritiers, ainsi que le constate l'intitulé de l'inventaire dressé par M^e Lacroix, le 28 mai 1877.

Les immeubles dont s'agit appartenaient en propre à Jean-Baptiste Allard pour lui avoir été attribués dans un contrat dressé par M^e Fonsale, notaire à Sarlat, le 28 décembre 1855, contenant donation par Jeanne Lacombe, veuve de Jean Allard, demeurant à Malevergne, à Saint-Vincent-Le Paluel, de tous ses biens à ses quatre enfants, dont Jean-Baptiste Allard susnommé, Marie Allard, épouse

42 — Arch. dép. Dgne, 3 P 3 5674. Au plan cadastral de Saint-Vincent-Le Paluel : section A, n^{os} 91, 93, 97, 98, 99, 100, 135, 138, 146, 147, 148, 170, 171, 292, 368, 371, 375, 408, 416, 422, 516, 549, 409, 515, 364, 365, 366, 92, 278, 370, 376, 139, 269, 270, 271, 272, 273, 106, 299, 287, 288, 101 p, 265 p, 102 p, 155 p, 156 p, 142 p et 268 p, pour une contenance totale de 34 ha 33 a 94 ca ;

— Arch. dép. Dgne, 3 P 970 à 972. Au plan cadastral de Carsac : section B, n^{os} 464, 467, 468, 480, 481, 489, 499, 506, 524, 659, 660, 661, 665, 675, 686, 687, 688, 689, 703, 1196, 1256, 1366, 1325 p, 1328 p, 1330 p, 1354 p, 1367 p, pour une contenance totale de 10 ha 94 a 42 ca ;

— Arch. dép. Dgne, 3 P 3 876 et 3 879. Au plan cadastral de Calviac : section B, n^o 7 et section C, n^{os} 20, 21, 87, 88, 89, 66, 1003, 1004, 92, 13 et 14, pour une contenance totale de 2 ha 7 a 10 ca ;

— Arch. dép. Dgne, 3 P 3968. Au plan cadastral d'Aillac : section A, n^o 687 p, pour une contenance approximative de 45 a environ.

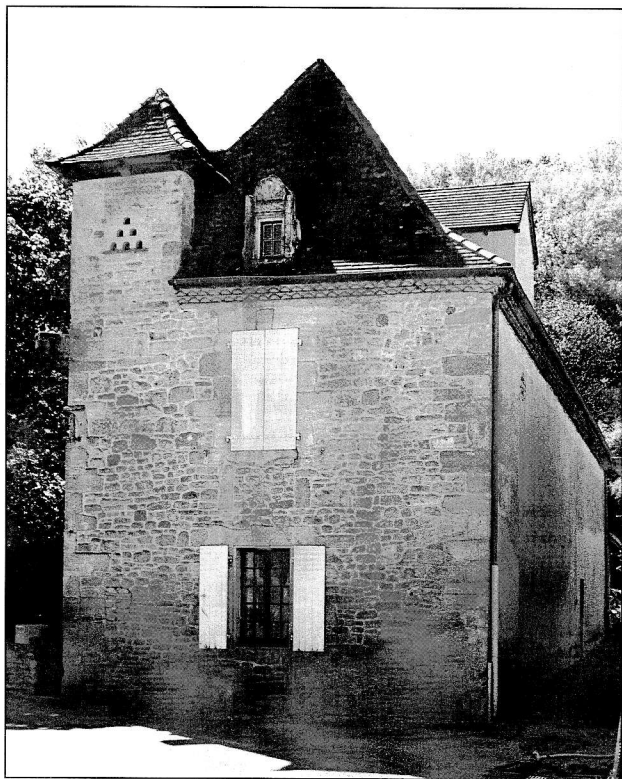


Fig. 14 : La maison acquise des époux Chapoulie (état actuel) (Photo Jacques Grimbert)

de Jean Menot, autre Marie Allard, épouse de Georges Grenaille, et Jean Justin Allard, et partage entre les donataires, tant des biens donnés par leur mère que ceux dépendant de la succession de Jean Allard, leur père, décédé à Malevergne, le 15 février 1848.

2 - La parcelle située à Saint-Vincent-Le Paluel, cadastrée section A, n° 142 p, dépendait de la communauté d'acquêts existant entre les vendeurs, par suite de l'acquisition faite de Marie Dalix, épouse de Jean Vert, aux termes d'un contrat passé devant Me Lacroix, notaire, le 16 février 1884 ; celle située à Calviac, cadastrée section C, n° 14, par suite de l'acquisition faite des époux Rone-Couderc, aux termes d'un contrat passé devant Me Delpy, notaire à Carlux, le 14 janvier 1887.

XI – NEUVIÈME ACQUISITION : VENTE DU 16 MAI 1896. ACTE DE M^e LACROIX, NOTAIRE À SARLAT⁴³

Il s'agit d'une vente au profit du prince de Croÿ, par Jean Chapoulie et Jeanne Bouyssonie, son épouse, demeurant à Saint-Vincent-Le Paluel, mariés en premières noces sous le régime de la communauté d'après leur contrat de

mariage passé, devant M^e Lacroix, notaire, le 8 septembre 1877, de :

+ 1^{er} : une grange avec petite cour contigüe situées au chef-lieu de la commune de Saint-Vincent-Le Paluel, le tout confrontant au jardin communal loué par l'instituteur, à la place de l'église et au grand chemin de Sainte-Nathalène à Malevergne.

+ 2^e : et une maison, une cave, une étable et deux petites cours, le tout contigu situé au bourg de Saint-Vincent-Le Paluel, confrontant aux possessions de l'acquéreur, à celles de Vitrac et au susdit grand chemin⁴⁴.

Il avait été convenu audit acte que le prince de Croÿ disposerait de la grange (art. 1^{er}) au jour de la vente, mais que les vendeurs se réservaient l'usufruit viager de la maison (art. 2^e) en faveur du dernier vivant.

Observation faite que l'acquéreur a déclaré qu'il faisait construire une petite maison composée d'une cuisine au rez-de-chaussée, d'une chambre au premier étage et d'un grenier au-dessus, contigüe à la maison acquise (art. 2^e) et qu'à titre de complément de prix il cédait aux vendeurs l'usufruit viager de cette construction dès son achèvement, et ce jusqu'au décès du dernier survivant.

La vente est consentie moyennant le prix de 500 frs que l'acquéreur s'est obligé à payer comptant après l'accomplissement des formalités hypothécaires.

Les biens présentement vendus appartiennent en propre à l'épouse Chapoulie, comme seule héritière des époux Antoine Bouyssonie et Jeanne Jaubert, ses père et mère, et de Pierre Bouyssonie, son frère, décédés en leur domicile au bourg de Saint-Vincent-Le Paluel, la mère vers 1870, le frère vers 1874 et le père vers 1882. Les époux Bouyssonie-Jaubert avaient possédé eux-mêmes lesdits immeubles à titre de propriétaires exclusifs depuis plus de trente ans et sans le moindre trouble.

XII – DIXIÈME ACQUISITION : VENTE DU 7 JUIN 1904. ACTE DE M^e PÉRIQUOI, NOTAIRE À CARLUX⁴⁵

C'est la dernière acquisition faite par le prince de Croÿ, de Jean Clauzel, propriétaire-négociant, et Marie Delpy, son épouse, demeurant ensemble au Vignal, à Carsac, de

43 — Arch. dép. Dgne, 1005 Q 1. Transcrit au bureau des hypothèques de Sarlat, le 30 mai 1896, vol. 988, n° 48.

44 — Arch. dép. Dgne, 3 P 3 5676. L'ensemble est cadastré section B, n° 147 p, pour une contenance de 1 a 56 ca.

45 — Arch. dép. Dgne, 1005 Q 1. Transcrit au bureau des hypothèques de Sarlat, le 21 juin 1904, vol. 1119, n° 48.

divers immeubles sis commune de Saint-Vincent-Le Paluel, consistant en des pièces de pré, sises aux lieux-dits *Aux Prades*, à la *Prade de la Brame*, à la *Prade de la Lande*, et *La Lande*, le tout cadastré⁴⁶.

La présente vente est faite moyennant le prix principal de 4 000 frs, payé comptant aux termes dudit acte qui en contient quittance.

Les biens vendus proviennent de diverses acquisitions que nous relatons brièvement, ne présentant guère d'intérêt :

1^{er} – Acquisition des époux Jean Leyvigne et Marguerite Tassant (acte de M^e Gagnebé, notaire à Calviac, du 9 février 1899) ;

2^e – Acquisition des époux Léonard Rouquié et Marie Labresse (acte de M^e Gagnebé, du même jour) ;

3^e – Acquisition de Catherine Mazelaygue, épouse de François Pinch (acte de M^e Dutreix, notaire à Calviac, du 26 février 1899) ;

4^e – Acquisition des époux Jacques Dauliac et Marie Borderie (acte de M^e Dutreix, du 15 mars 1899) ;

5^e – Acquisition de Maria Limoges, épouse de Charles Peyrou (acte de M^e Dutreix, du 22 août 1899) ;

6^e – Acquisition des époux Pierre Manus et Marthe Magnac (acte de M^e Dutreix, des 22 et 23 août 1899) ;

7^e – Acquisition des époux Guillaume Peyrot et Anne Jayle (acte de M^e Dutreix, du 24 mars 1899).

XIII – UN IMPORTANT PATRIMOINE

Des acquisitions qui précèdent, il résulte que le prince de Croÿ s'est constitué, en une quinzaine d'années, un important patrimoine, tant bâti que non bâti :

1 - Patrimoine bâti

* Trois châteaux :

- le château de Paluel, à Saint-Vincent-Le Paluel ;

- le château de Saint-Vincent-Le Paluel, au centre du bourg ;

46 — Arch. dép. Dgne, 3 P 3 5674 et 5676. Commune de Saint-Vincent-Le Paluel : section A, n^{os} 79, 80. Section B, n^{os} 362, 366, 368, 371, 373, 374, 375, 376, 378, 380, 381, 382, 383, 384, 388, 412, 413, 419, 454, 455 et 493.

Observation étant ici faite que les numéros de cadastre figurant dans les actes de vente ci-dessus analysés sont plus ou moins fantaisistes, les notaires indiquant *paraissant cadastré* ou *notamment*. Les véritables sections et numéros figurent dans les relevés donnés en annexe et provenant des matrices cadastrales des communes concernées.

- le château de Comarque, sur la commune de Sireuil (abandonné depuis le XVII^e siècle).

* Trois métairies sur la commune de Saint-Vincent-Le Paluel :

- celle de la Suquette ;
- celle de la Brame ;
- celle de la Petite Borie.

* Quatre moulins :

- celui du château de Paluel, au bord de l'Énéa ;

- le moulin de Bouyssou, situé commune de Carsac ;

- le moulin d'en bas à Saint-Vincent-Le Paluel ;

- le moulin de la Lande à Saint-Vincent-Le Paluel.

* Plusieurs maisons et bâtiments d'exploitation, notamment une ancienne maison forte située à Malevergne, commune de Saint-Vincent-Le Paluel.

2 - Patrimoine non bâti

Il s'agit des parcelles acquises en même temps que les parcelles bâties, ou par actes séparés, relevées sur les matrices cadastrales des communes concernées pour l'année 1913, résumé ci-après :

Etat des surfaces des propriétés acquises par le prince de Croÿ

Commune	Contenance
Aillac	20 a 50 ca
Calviac	2 ha 37 a 10 ca
Carsac	19 ha 28 a 51 ca
Prats-de-Carlux	7 ha 99 a 84 ca
St-Vincent-Le Paluel	153 ha 96 a 35 ca
Sireuil	3 ha 75 a 00 ca
Total	187 ha 57 a 30 ca

Répartition des surfaces par nature de culture

* Sur la commune de Calviac⁴⁷

Friches	1 ha 36 a 60 ca
Prés	10 a 20 ca
Taillis chênes	50 a 70 ca
Terres	39 a 60 ca

Superficie totale : 2 ha 37 a 10 ca.

47 — Arch. dép. Dgne, 63 P 1027-1 et 1027-3. Matrice cadastrale.

*** Et sur la commune d'Aillac⁴⁸**

Pré 20 a 50 ca.

*** Sur la commune de Saint-Vincent-Le Paluel⁴⁹**

Aulnaies 76 a 20 ca
Bois 13 a 80 ca
Bruyères 1 ha 56 a 70 ca
Châtaigneraies 7 ha 54 a 70 ca
Ecluses 39 a 10 ca
Friches 18 ha 85 a 70 ca
Jardins 90 a 20 ca
Pâtis 19 a 20 ca
Prés 34 ha 44 a 77 ca
Sols⁵⁰ 49 a 19 ca
Taillis 34 ha 13 a 94 ca
Taillis châtaigniers 3 ha 27 a 00 ca
Taillis chênes 5 ha 71 a 50 ca
Terrains d'agrément : 48 a 10 ca
Terres 45 ha 06 a 25 ca

Superficie totale : 153 ha 96 a 35 ca.

*** Sur la commune de Prats-de-Carlux⁵¹**

Jardin 3 a 00 ca
Prés 5 ha 35 a 67 ca
Terres 2 ha 61 a 17 ca

Superficie totale : 7 ha 99 a 84 ca.

*** Sur la commune de Sireuil⁵²**

Sol 24 a 40 ca
Taillis châtaigniers 3 ha 50 a 60 ca
Superficie totale : 3 ha 75 a 00 ca.

*** Sur la commune de Carsac⁵³**

Bois 1 ha 36 a 28 ca
Friches 4 ha 65 a 52 ca
Maisons-moulins 8 a 53 ca
Pâtis 1 a 43 ca
Prés 1 ha 59 a 03 ca
Ruines 1 a 00 ca
Taillis 2 ha 79 a 41 ca
Taillis châtaigneraies 4 ha 65 a 52 ca
Taillis chênes 49 a 28 ca
Terres 3 ha 62 a 51 ca

Superficie totale : 19 ha 28 a 51 ca.

Il est à observer que le prince de Croÿ est devenu propriétaire de près du quart de la superficie de Saint-Vincent-Le Paluel (154 ha). En effet, la superficie cadastrale de la commune en 1913 est de 686 ha. La majorité des parcelles acquises sont en taillis (un peu plus de 52 ha), puis en terres (près de 52 ha), ensuite en prés (un peu plus de 36 ha) et enfin en friches (près de 25 ha).

Vente	Date	Vendeurs	Prix
1 ^{re}	2 août 1889	Consorts Vialard-Goudou	99 192,00 frs
2 ^e	21 novembre 1890	Consorts Poujade	8 000,00 frs
3 ^e	10 mars 1891	Veuve Thouron	450,00 frs
4 ^e	14 août 1891	M. et Mme Jardel-Cerou	550,00 frs
5 ^e	4 avril 1892	M. et Mme Thouron-Cluzel	15 500,00 frs
6 ^e	1 ^{er} décembre 1893	Consorts Puybonnieux	89 510,00 frs
7 ^e	24 mars 1894	Consorts Rouquié	20 000,00 frs
8 ^e	28 décembre 1895	M. et Mme Souillac-Allard	45 000,00 frs
9 ^e	16 mai 1896	M. et Mme Chapoulie-Bouyssonie	500,00 frs
10 ^e	7 juin 1904	M. et Mme Clauzel-Delpeyrat	4 000,00 frs
		Total	282 702,00 frs

Etat des dépenses effectuées par le prince de Croÿ pour ses acquisitions

48 — Rattachée maintenant à la commune de Carsac-Aillac.

— Arch. dép. Dgne, 63 P 1031-5. Matrice cadastrale.

49 — Arch. dép. Dgne, 63 P 863 et 1307-3. Matrice cadastrale.

50 — Dans les matrices cadastrales, le terme *sol* désigne les parcelles bâties avec le terrain qui les entourent.

51 — Arch. dép. Dgne, 63 P 567, 1084-1 et 1094-3. Matrice cadastrale.

52 — Rattachée maintenant à la commune des Eyzies-de-Tayac-Sireuil.

— Arch. dép. Dgne, 63 P 1124-1. Matrice cadastrale.

53 — Arch. dép. Dgne, 63 P 1031-1 et 1031-2. et 1307-3. Matrice cadastrale.



*Fig. 15 : Le château de Paluel, en Sarladais
(Carte postale, photo A. Astruc, Bergerac (Coll. Jacques Grimbert))*

Si l'on ajoute les frais de vente payés lors des acquisitions, on doit arriver à une somme supérieure à 300 000 frs, ce qui représente une dépense considérable, que l'on peut évaluer en monnaie actuelle à près d'un million d'euros (sous toutes réserves).

XIV – LE PRINCE DE CROÏ, MAIRE DE LA COMMUNE

Un certain nombre de propriétaires du château de Paluel furent maires de la commune de Saint-Vincent-Le Paluel⁵⁴.

En l'an XII, avait été nommé un M. Daymerique ;

De 1811 à 1835 : M. Deymerique ;

En 1838 : M. Aymerique⁵⁵ ;

De 1885 à 1887 : le docteur Vialard-Goudou.

Le prince de CroÏ est élu maire, pour la première fois, le 15 mai 1892, à l'unanimité des 10 conseillers municipaux⁵⁶. Lors du scrutin du 1^{er} mai, sur les 93 électeurs inscrits, il y a 87 votants (et 87 suffrages exprimés) et le prince de CroÏ est arrivé en tête des élus avec 68 voix. La situation a été la même lors de l'élection de 1908. En 1912, commence l'érosion de sa popularité, puisqu'il n'est élu maire que par 7 voix,

contre 3 voix à Mathieu Dalix. Pendant la guerre de 1914-1918, il n'y a pas eu d'élections municipales.

En 1919, c'est la débandade. Lors du premier tour de l'élection, le 30 novembre, le prince de CroÏ est mis en ballottage défavorable, puisqu'il n'obtient que 27 voix sur 63 votants. Il est éliminé au second tour, n'ayant obtenu qu'une voix, sans doute la sienne !

Ainsi se termine de façon peu glorieuse sa carrière électorale. Il faut dire que depuis plusieurs années il n'exerce sa fonction de maire que symboliquement, la gestion des affaires communales reposant sur les épaules du seul adjoint, Guillaume Peyrot.

Fut-il un bon maire ?

Il est difficile de répondre à cette question ; en effet, seuls auraient pu nous éclairer les registres des délibérations municipales de la commune, mais ceux-ci ont disparu, notamment pour la période pendant laquelle le prince a été maire (1892-1919).

54 — Dénommé très longtemps Saint-Vincent-les-Paluels.

55 — Il s'agissait en fait de la même famille, l'orthographe du nom ayant été plusieurs fois modifiée.

56 — *Calendriers des corps administratifs de la Dordogne*. Années 1892 à 1918.

Dans l'article qu'il consacre aux propriétaires du château de Paluel⁵⁷, Jean-Jacques Tournaud indique qu'il était davantage apprécié, semble-t-il, pour les libéralités dont il faisait bénéficier la commune, que par son dynamisme ou son envergure politique.

Le prince de Croÿ a été membre de la *Société Historique et Archéologique du Périgord*, de 1892 à 1918. Lors de l'excursion organisée par la Société, le 6 octobre 1891, les membres présents sont reçus au château, ainsi que le relate, en ces termes, le président⁵⁸ :

De retard en retard, de lieue en lieue, nous ne pûmes arriver à notre dernière étape, Paluel, qu'à la nuit. C'est à peine si, dans l'ombre, nous aperçûmes les hautes silhouettes des trois tours de la façade du château qui lui donnent cet aspect inusité et qui font son originalité. Le prince et la princesse de Croÿ, avec une courtoisie et une bienveillance que nous ne méritions guère, ont bien voulu nous excuser et nous montrer les réparations intérieures qu'ils ont commencées avec goût. Leur réception a été des plus cordiales, et nous en conserverons le souvenir, et des plus agréables, parmi ceux que nous avons amassés pendant cette excursion. Votre président, auquel vous daignez pardonner bien des fautes, avait cru devoir refuser au prince de Croÿ un dîner qu'il voulait nous offrir, nous l'en avons déjà remercié ; mais nous voulons constater, une fois de plus, un acte de politesse que plusieurs d'entre vous ignorent.

Cette générosité est confirmée par M. Tournaud dans l'article cité ci-dessus : *Généreux et affable, habitué d'un célèbre établissement de Sarlat..., lors des foires et marchés, il y était toujours accueilli très chaleureusement par les vivats des autres clients et offrait ainsi des tournées générales...*

XV – LA SUCCESSION DU PRINCE DE CROÿ

1 – Séparation d'entre le prince et la princesse de Croÿ

Le prince et la princesse de Croÿ s'étaient mariés, sous le régime dotal assorti d'une société d'acquêts, le 24 novembre 1887, la cérémonie religieuse s'étant déroulée en l'église Sainte-Clotilde de Paris, le même jour. Le prince avait 25 ans, la princesse, née Hortense-Eugénie-Marie-Caroline-Amélie de l'Espine, 20 ans. Aucun enfant n'est né de leur union.

Le ménage devait battre de l'aile, ce qui fut sans doute la cause de leur séparation ; pour diverses raisons, ils ne vont pas jusqu'au divorce. Par un jugement rendu par le tribunal civil de première instance de la Seine, en date du 11 mai 1910, ils sont déclarés séparés de corps et de biens.

A la suite de ce jugement, la princesse de Croÿ renonce à la société d'acquêts ayant existé entre elle et son mari, et de ce fait les immeubles ayant fait l'objet des acquisitions sus-relatés sont devenus la propriété exclusive du prince de Croÿ.

2 – Décès de M. le prince de Croÿ – Son testament

Le prince de Croÿ fait un testament olographe en son château de Paluel le 19 mai 1924, qui après son décès, est déposé au rang des minutes de M^e Bichon, notaire à Sarlat, le 3 juin 1931.

Par son testament, il institue pour légataires universels son frère François, à qui il lègue le château et les terres acquis des consorts Vialard-Goudoux, et ses trois sœurs, auxquelles il lègue le surplus de ses biens, à charge par elles de se les partager.

Le prince de Croÿ décède à Paris, rue Saint-Guillaume, n° 32, où il se trouve momentanément, le 28 mai 1931, sans laisser pour lui succéder d'autres héritiers que la vicomtesse de Chevigné, la comtesse de Bruce, la marquise de Venevelles et le prince François de Croÿ, ses frère et sœurs, institués ses légataires universels, ainsi que le constate un acte de notoriété dressé, après son décès, par M^e Bichon, notaire, le 2 juillet 1931.

Les bénéficiaires du legs universel en sont envoyés en possession aux termes d'une ordonnance rendue par M. le Président du tribunal de Sarlat le 4 juillet 1931. Observation étant ici faite que la princesse de Croÿ, veuve du *de cujus*, a renoncé purement et simplement à tous les droits et avantages de survie auxquels elle aurait pu prétendre, à la suite d'une déclaration souscrite au greffe du tribunal de Sarlat, le 23 novembre 1931.

3 – Etat des lieux

Malgré – ou à cause – de l'importance du patrimoine acquis, le prince de Croÿ n'a pu entretenir les immeubles bâtis qu'il possédait.

Ainsi, ses héritiers peuvent constater⁵⁹ :

* Que les trois métairies de la Suquette, de la Brame et de la Petite Borie sont en ruines ;

57 – Jean-Jacques TOURNAUD, *Op. cit.*, tome 134, 2007, p. 290.

58 – Anatole de ROUMEJOUX, La Société Historique et Archéologique du Périgord en Sarladais, quatrième excursion, *Bulletin de la Société Historique et Archéologique du Périgord*, tome 18, 1891, p. 461.

* Qu'il ne subsiste aucun vestige du moulin de la Lande ;

* Que la maison de Malevergne est découverte et dans un état de délabrement tel qu'il la rend inhabitable ;

* Que le grand pré contigu à cette maison est complètement marécageux et envahi, dans toute son étendue, par les roseaux ;

* Que les terres et prés baignés par les ruisseaux sont devenus impropres à la culture et ne peuvent être assainis que par des drains dont le coût est absolument hors de proportion avec le profit qu'est susceptible de procurer un tel travail.

A noter enfin qu'une grande partie des terres – d'une superficie approximative de 46 ha – est affermée au sieur Joseph Philippe et à Marthe Rouzade, son épouse, suivant un acte reçu par M^e Hivonnait, notaire à Sarlat, le 11 juillet 1927, pour une durée de six ou neuf années, à compter du 24 juin 1927, moyennant un fermage de 2 000 frs, les trois premières années, porté à 3 000 frs, les trois dernières années.

4 – Partage des biens

Le prince de Croÿ a conservé tous les immeubles qu'il avait acquis, tant sur la commune de Saint-Vincent-Le Paluel, que sur les communes d'Aillac, Calviac, Carsac, Prats-de-Carlux et Sireuil⁶⁰.

Le château de Paluel et les autres biens qui avaient été acquis par le prince des consorts Vialard-Goudoux, aux termes du procès-verbal d'adjudication du 2 juillet 1889, sont dévolus au prince François de Croÿ, son frère, suivant les prescriptions du testament du défunt, sans que ce dernier ait à tenir compte d'une soulte quelconque à ses colégataires.

Trois lots des autres biens sont constitués pour être respectivement attribués à la vicomtesse de Cheigné, la comtesse de Bruce et la marquise de Venevelles.

a) Composition des lots

* 1^{er} lot : il est constitué de la propriété acquise des époux Thouron-Cluzel, aux termes de l'acte passé devant M^e Lacroix, notaire à Sarlat, la 4 avril 1892, comprenant notamment *le Moulin de Bouyssou*, situé sur la commune de Carsac.

* 2^e lot : il est constitué :

+ 1^{er} – de la pièce de terre sise commune de Carsac, lieu-dit *la Genevièvre*, acquise des époux Thouron-Cluzel, aux termes de l'acte passé devant M^e Lacroix, notaire à Sarlat, le 4 avril 1892.

+ 2^e – de la propriété acquise des époux Souillac-Alard, aux termes de l'acte passé devant M^e Lacroix, notaire susnommé, comprenant notamment la propriété sise à Malevergne, à Saint-Vincent-Le Paluel, et, par extension sur les communes de Carsac, Calviac, Aillac, consistant en une maison, une grange, des terres, prés, marais, bois, taillis de chênes verts et châtaigneraies. L'ensemble comportait une trentaine de parcelles.

+ 3^e – de la pièce de friche sise commune de Saint-Vincent-Le Paluel, lieu-dit *le Bois de Laroque*, de la pièce de friche, sise même commune, lieu-dit *Cros de la Cave*, et de la pièce de pré, sise commune d'Aillac, lieu-dit *Croze de Peine* ou *le Croisant*, acquises des consorts Puybonnieux, aux termes d'un acte passé devant M^{es} Dutreix, notaire à Carlux, et Gagnebé, notaire à Calviac, le 1^{er} décembre 1893.

* 3^e lot : il est constitué :

+ 1^{er} – de la petite maison sise au chef-lieu de la commune de Saint-Vincent-Le Paluel, acquise des époux Chapoulie, aux termes d'un acte reçu par M^e Lacroix, notaire, le 16 mai 1896.

+ 2^e – du château de Saint-Vincent, des pièces de *Derrière l'Église*, de *la Vigne Grande*, l'enclos du *Moulin Bas*, les pièces de pré et marais du *Moulin Bas*, les pièces de la *Careyrole* et de *Picaba*, acquises des consorts Puybonnieux, aux termes d'un acte passé devant M^{es} Dutreix, notaire à Carlux et Gagnebé, notaire à Calviac, le 1^{er} décembre 1893.

+ 3^e – du petit domaine du *Moulin de Lalande*, une pièce de pré au lieu-dit *Lalande*, de diverses pièces sises aux lieux-dits *Aux Prades*, *A la Prade de la Brame*, *A la Prade de la Lande*, acquis des consorts Rouquié, aux termes d'un acte passé devant M^e Lacroix, notaire à Sarlat, le 24 mars 1894, et des époux Clauzel-Delpeyrat, aux termes d'un acte passé devant M^e Péroquoi, notaire à Carlux, le 7 juin 1904.

5 – Attributions

Comme il a été dit ci-dessus, le château de Paluel et ses dépendances avaient été attribués au prince François de Croÿ, né à Paris, le 18 mars 1873. Il a épousé à Paris, le 9 octobre 1908, Valentine-Marie-Louise-Simone de Chaponay. Il meurt au château de Lascours (Gard), le 3 février 1950.

59 – Acte de la liquidation-partage de la succession du prince de Croÿ dressé par M^e Bichon, notaire à Sarlat, les 18 et 19 mars 1933. Enregistré à Sarlat, le 29 mars suivant, f^o 25, case 147.

60 – Il avait juste procédé à un échange de parcelles à Malevergne, cédant celle cadastrée A 142 p et recevant en contre-échange celle cadastrée section A 144. Acte reçu par M^e de la Chapelle, notaire à Sarlat, le 18 août 1906.

Pour remplir de leurs droits ses sœurs, Mmes la Vicomtesse de Chevigné, la Comtesse de Bruce et la Marquise de Venevelles, il leur est attribué, savoir, à :

* 1^{er} – Marie-Eléonore-Georgine-Louise, princesse de Croÿ, née le 6 janvier 1864, veuve de Marie-Louis-René, vicomte de Chevigné, demeurant à Paris, rue Saint-Guillaume, n° 32 : le 3^e lot, susdésigné.

* 2^e – Marie-Élisabeth-Anne-Mathilde, princesse de Croÿ, née le 27 septembre 1865, épouse de M. Charles-Hector-François-Prosper-Robert, comte de Bruce, demeurant à Paris, rue Saint-Dominique, n° 30 : le 2^e lot susdésigné.

* 3^e – Mme Jeanne-Marie-Emma-Augustine, princesse de Croÿ, née le 9 octobre 1870, veuve de Marie-Armand-Stanislas-Hébert d'Espagne, marquis de Venevelles, demeurant à Paris, avenue d'Iéna, n° 40 : le 1^{er} lot susdésigné.

Reste en indivision, entre les trois sœurs, le château en ruines de Comarque, que le prince de Croÿ a acquis des consorts Pouyade, aux termes de l'acte reçu par M^e Bru-Lagrèze, notaire à Sarlat, le 21 novembre 1890.

A la mort de la comtesse de Bruce, le 12 mars 1947, c'est son fils, le comte Edouard-Louis-Georges Davis de Bruce, qui hérite du tiers du château de Comarque ; pour faire cesser l'indivision, il rachète les parts de ses deux tantes en 1960. C'est lui qui revend le château à Hubert de Commarque en 1968.

Les autres biens sont revendus, au fil du temps, par les héritiers du prince Louis de Croÿ : le prince François de Croÿ ne peut pas malheureusement relever les ruines du château de Paluel, incendié par les Allemands, le 11 juin

1944. Il le conserve jusqu'à sa mort, survenu en 1950. Ses quatre enfants le revendent à Jean Lassner, le 28 juin 1957. Il appartient actuellement à Christopher Nightingale, qui a entrepris d'importants travaux de restauration.

Il ne reste donc rien du patrimoine immobilier que s'était constitué le prince Louis de Croÿ ; on ne sait pourquoi il était venu s'installer dans le Périgord, alors que sa famille était originaire du nord de la France et que des branches de la famille s'établirent en Autriche, en Belgique, en Bohême et en Westphalie.

On sait qu'un prince de Croÿ posséda, au début du XVI^e siècle, la, seigneurie d'Ans, près de Hautefort (Dordogne), mais pour un temps limité⁶¹.

A notre avis, il eut connaissance de la vente du château de Paluel par Gaston de la Borie, comte de La Batut, demeurant au château des Marais, à Saint-Chamassy, qui se porte acquéreur pour le prince Louis de Croÿ, lors des adjudications des 2 juillet et 2 août 1889.

Pourquoi une telle boulimie d'acquisitions ? On ne peut faire que des suppositions ! Plusieurs membres de sa famille possédaient des domaines importants ; ainsi le duc de Croÿ qui demeurait à Dulmen, en Westphalie, possédait le château de L'Ermitage, à Condé-sur-l'Escaut – où était né le prince – avec une forêt domaniale de 480 ha ; peut-être a-t-il voulu montrer qu'il avait lui aussi les moyens de posséder un patrimoine immobilier important ?⁶²

J. G.

61 – Comte de SAINT-SAUD, *Additions et Corrections à l'Armorial de la Noblesse du Périgord*, 1930.

62 – (N.D.L.R.) Autre hypothèse : le château de Paluel avait appartenu à la famille de Durfort (grande famille du Sud-Ouest, comprenant les Durfort de Duras, les Durfort de Lorge, etc.). La mère du prince de Croÿ était née Hélène-Louise de Durfort-Civrac de Lorge était peut-être un retour aux sources....

A noter aussi que le prince de Croÿ achète ses terres en Périgord au moment où leur valeur s'effondre ainsi que les prix agricoles. S'agissait-il pour lui d'étendre ses possessions pour maintenir le niveau de ses revenus ? Il serait aussi intéressant de savoir qui a fait restaurer le château au XIX^e siècle en créant la partie néogothique.